



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord :

QUE lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Chambord tenue le 16 décembre 2024, le conseil a adopté le règlement numéro 2024-780 intitulé « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-762 »

1- **QUE** le règlement 2024-780 peut être consulté au bureau de la soussignée aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À CHAMBORD, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Caron

JC/pt

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil le vingt dix-septième jour de décembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce dix-septième jour du mois de décembre de l'an deux-mille-vingt-quatre.

Julie Caron
Directrice générale et greffière-trésorière

JC/pt